

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 12/12/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 12/12/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 12/12/2023
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « act	ID : 032-213202088-20231204-2023DEC04_515-DEves

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

5

Séance Publique ordinaire du **4 décembre 2023**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 24 novembre 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie COUDERC  
M. Loïc DÉSANGLES  
Mme Laurianne DUCASSÉ  
M. Marc DUGROS  
M. André GALOIX  
Mme Marie-Hélène LAGARDERE  
M. François-Xavier ROUX

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie COUDERC à M. Pascal ANDRADA  
M. Loïc DÉSANGLES à M. Joël VAN DEN BON  
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
M. Marc DUGROS à M. Julien PELLICER  
M. André GALOIX à Mme Christiane PREVITALI  
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à M. Jean-Yves DELACOSTE  
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Frank GOBBATO**

**Objet : Budget Communal – Proposition de Décision Modificative n°3**

**RAPPORTEUR :** Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Une Décision Modificative permet d'effectuer des ajustements de prévisions budgétaires par transferts de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi des inscriptions de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles.

Ainsi, le projet de Décision Modificative N°3 est soumis à l'appréciation de l'assemblée.

- Pour le passage à la nomenclature M57, la vérification des écritures effectuées lors de la création des fiches d'inventaire s'est avérée nécessaire.

Il en ressort que tous les immeubles ont été imputés, à tort, au compte 21311 « hôtel de ville », les écoles, les bâtiments de cultes, cimetières, etc...

De plus, la division de la parcelle BY 333, sise 2 cours Gambetta, ainsi que les anciens bâtiments scolaires a été réalisée pour retracer la réalité des opérations à savoir :

- BY 617 vente du rez de chaussé (lot 1) au laboratoire ; les lots 2 et 3 (bail emphytéotique à la CCLG « maison de santé pluridisciplinaire »),
- BY 621 « maisons des aînés », divisé en 2 lots, dont le lot 2 a été vendu à la CCLG,
- BY 620 « Maison France services » (CCAS et autres services départementaux)

Les opérations d'ordre à passer, à la section d'investissement, par le chapitre « 041 », s'équilibrent pour un montant de 744 920,88 €, comme suit :

<b>DEPENSES - Imputation- Libellé</b>	<b>Augmentation</b>
2115 – Terrains Bâties	30 795,00 €
2128 – Autres Agencements	17 073,77 €
21312 – Bâtiments scolaires	356 383,60 €
21318 – Autres Bâtiments Publics	125 421,83 €
2138 – Autres constructions	92 399,29 €
2188 – Autres Immobilisations Corporelles	122 847,39 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>744 920,88 €</b>

<b>RECETTES - Imputation- Libellé</b>	<b>Augmentation</b>
2031 – Frais d'Études	960,00 €
2033 – Frais d'Insertion	750,14 €
2111 – Terrains nus	2 796,27 €
21311 – Hôtel de Ville	600 493,31 €
21312 – Bâtiments Scolaires	17 073,77 €
21318 – Autres bâtiments Publics	24 674,61 €
2161 – Œuvres et Objets d'Arts	50,00 €
2168 – Autres collections et Œuvres	98 122,78 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>744 920,88 €</b>

Aussi Madame l'adjointe au Maire propose d'ou  
 en dépenses au chapitre « 041 » pour un montant de 744 920,88 €.

- Par ailleurs, il convient d'abonder le chapitre 012, en particulier pour financer des remplacements ou renforts de personnel ainsi que les garanties Individuelles de Pouvoir d'Achat, pour un montant de 25 000 €.
- De plus, il convient également d'abonder le chapitre 014, en particulier pour financer le dégrèvement des jeunes agriculteurs, mis en dépense par l'Etat sur l'état mensuel détaillé de l'avance du mois novembre, d'un montant de 1 722 €

DEPENSES	
Chapitre 011 – article 60612	-26 722
Chapitre 012 – article 64111	+ 25 000
Chapitre 014 – article 7391171	+ 1 722
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°3, telle qu'elle est détaillée dans la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
 Frank GOBBATO



*[Handwritten signature of Frank GOBBATO]*

Le Maire,  
 Xavier BALLENGHIEN

*[Handwritten signature of Xavier BALLENGHIEN]*



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 11 DEC. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 11 DEC. 2023